

# Feuille de Buis

*Saint Blaise du Buis*



2016 N° 4

24 Mai 2106

Concours de  
blague

Quel est le  
pluriel de bock  
(à bière) ?

Réponse sur la  
prochaine feuille  
de buis.



## Agenda :

|                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Exposition photo                    | 1 au 30<br>juin<br>2016 |
| Vernissage de l'ex-<br>position     | 10 juin à<br>18h30      |
| Vente de pizza du<br>Sou des Ecoles | 10 juin                 |
| Kermesse du Sou<br>des Ecoles       | 18 juin                 |
| Fête de la Musique                  | 24 juin                 |

## Exposition photo

Dans le cadre des « Rencontres Photographiques Internationales du voironnais » qui se déroulera du 1er au 30 juin 2016, Nodens viendra exposer dans notre commune. Ce photographe est passé au numérique avec l'avènement des nouvelles technologies, il est



principalement intéressé par les motifs géométriques, la perspective, l'art industriel. L'exposition sera présente en mairie durant tout le mois de juin aux horaires d'ouverture du public. Le vernissage aura lieu le vendredi 10 juin à 18h30 à la salle du conseil où vous pourrez échanger avec le photographe.

## Fête de la musique

Cette année, elle se déroulera le **vendredi 24 juin** à Saint Blaise du Buis à la Halle.

## Toutes Aures

Le dernier projet du Groupe Vocal Toutes Aures pour cette fin d'année scolaire, est sa participation au grand concert « Nom de Zeus ». Il regroupera 600 musiciens et chanteurs au Grand Angle à Voiron le samedi 4 juin à 20h et le dimanche 5 à 17h. Pour plus d'informations et réservations : <http://www.le-grand-angle.fr>.

Ce mois de juin verra aussi le changement du chef de chœur : Geneviève Blayo. Après de très nombreuses années au service des choristes, elle laissera la direction à Pierre Combe. Tous la remercient très chaleureusement pour sa patience, son dynamisme et tous les beaux projets qu'ils ont eu plaisir à bâtir ensemble.

Enfin, après la pose d'été, une nouvelle année va redémarrer par un week-end qui se déroulera à Vassieux en Vercors les 3 et 4 septembre : au programme du chant, des techniques vocales et des temps conviviaux dans la bonne humeur ! Bienvenue aux choristes qui veulent nous rejoindre.

Contact le Président: **04 76 91 05 10**



## Sou des écoles

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des deux villages pour proposer des ventes de pizzas au profit du Sou des Ecoles **le 10 juin**. Quatre sortes de pizzas sont proposées et doivent être commandées en avance en remplissant le coupon réponse prévu à cet effet.

Le Sou des Ecoles organise également, comme tous les ans la traditionnelle Kermesse le **samedi 18 juin** toute la journée. La grande fête de fin d'année des Ecoles : au programme chants et danses costumées le matin dans la Halle du buis. Des repas seront proposés: frites et grillades à réserver à l'avance ou à prendre à l'improviste en fin de matinée. Glaces et gâteaux permettront de prendre des réserves pour pouvoir participer à toutes les animations proposées l'après midi avec de nombreux lots à gagner pour tous les âges.

**Contact: [sou.reaumontsaintblaise@gmail.com](mailto:sou.reaumontsaintblaise@gmail.com)**

## Urbanisme

### Clôtures : rappel des règles

Les beaux jours arrivent, et nous retrouvons petit à petit l'usage de nos extérieurs. La tranquillité et l'intimité sont alors légitimement recherchées afin de profiter au maximum du climat printanier, aussi voilà une occasion de faire le point sur les règles à respecter en matière de clôtures périmétriques et séparatives.

Toute édification d'une clôture, non prévue dans votre permis de construire, doit faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en mairie (Article R421-12 du Code de l'Urbanisme). L'aspect et le dimensionnement de ces clôtures doivent respecter les règles détaillées dans le Règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune (article 11), disponible sur le site internet de Saint Blaise ou en Mairie.

Nous vous rappelons que l'utilisation de matériaux plastiques est strictement interdite, au même titre que les toiles plastiques ou bâches accrochées dans les grillages. Concernant les clôtures dites végétales (haies, bosquets, etc.), elles ne doivent pas dépasser 1,80 m en limite de propriété. Enfin, n'oubliez pas de faciliter le déplacement de la petite faune, très présente sur la commune : rongeurs, batraciens, reptiles... et ainsi privilégier le bien être de tous !

### Déclaration de fin de travaux après PC ou DP

Lorsque vous finissez des travaux qui ont fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, n'oubliez pas de déclarer l'achèvement en mairie en complétant un document appelé **DAACT ou Déclaration Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux**. Ce formulaire est disponible sur internet (CERFA 13408\*03), vous pouvez également le réclamer en Mairie. Une fois déposée en Mairie, le Maire a trois mois pour s'opposer à votre déclaration. Passé ce délai, une attestation de non contestation de la conformité vous sera délivrée. La déclaration d'achèvement des travaux est incontournable dans le cadre d'une vente immobilière : depuis 2014, les notaires ont l'obligation de vous réclamer ces documents. Si vous avez omis de déposer une ou plusieurs DAACT, vous pouvez régulariser juste avant la vente. Mais attention, il faudra respecter le délai d'opposition de trois mois avant de pouvoir vendre le bien.

## ■ Terre végétale

Suite aux travaux de l'entrée Nord-est, un excédent de terre végétale est stocké sur le terrain de la source. Nous invitons les habitants de Saint Blaise qui ont besoin de terre à aller se servir de manière raisonnable.

## ■ Achat d'un tracteur tondeuse

Le Syndicat intercommunal de la Bièvre, arrêtant son service de location aux communes de son matériel, St Blaise a fait le choix d'investir dans un tracteur autoporté afin d'assurer le bon entretien des pelouses.

Il sera équipé d'une lame à neige que nous pourrions utiliser dans la cour de l'école pour sécuriser l'accès des élèves à l'établissement scolaire pendant l'hiver.

## ■ Nouvelle Activité PÉRISCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2016/17, nous sommes à la recherche de personnes pouvant proposer des **activités manuelles ou artistiques** aux enfants entre 15h30 et 16h30 les mardis, jeudis et vendredis. Contact au 04 76 65 65 00.

## ■ Girafes et Compagnie

La biennale « Tous créateurs » se tiendra cette année le vendredi 27 mai. La ville de Voiron et ses partenaires travaillent cette édition avec la Compagnie Off. Cet événement est organisé par le Grand Angle. Un intervenant intervient auprès des classes de CE1 et de CE2 de St Blaise. Ces deux classes participeront aux différentes animations qui se dérouleront à Voiron.



## ■ Produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires sont conçus pour détruire les plantes indésirables et les organismes jugés nuisibles pour la végétation. La commune va tester des techniques alternatives d'entretien des espaces verts sans pesticide pour la protection de votre santé et de notre environnement. Nous allons notamment faire un essai d'engazonnement du cimetière. Nous vous tiendrons au courant de l'avancé de notre projet.

## ■ Fauchage

Le fauchage des bas-côtés des routes de la commune commencera la 1ère semaine de Juin.



## Nuisances sonores

Les beaux jours sont enfin arrivés, l'envie de bricoler, de jardiner pointe le bout de son nez. Nous vous rappelons la réglementation du bruit pour les travaux de bricolage et de jardinage par l'arrêté préfectoral.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensités sonores (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie etc...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h et de 15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

Veillez donc à ce que vos activités ne soient pas une gêne pour l'entourage.

## Travaux de l'entrée Nord-Est:

La première partie des travaux d'aménagement de la voirie de l'entrée Nord-Est touche à sa fin.

Les réseaux secs Télécom/ERDF pour la partie commune, et ceux concernant l'assainissement/eau potable sont terminés.

L'éclairage public concernant la route du Côteau est opérationnel.

Le revêtement de la route sera fait en provisoire en attendant que chaque futur propriétaire des parcelles ait fait sa demande de branchement vers les différents abonnements.

La réception des travaux de cette première partie sera fait début Juin.



## Travaux SNCF

Le curage du caniveau d'eau sur le chemin du Temple, le long de la voie SNCF est en cours. Des buses en béton, servant à canaliser l'eau, seront enfouies ce qui permettra un élargissement de la voirie.

Les travaux sont réalisés et financés par la SNCF. Ils prendront fin la semaine 22.



**Impression** : Mairie de Saint Blaise du Buis, 305 rue de la mairie - 38140 Saint Blaise du Buis •  
Directrice de publication : **Véronique LEONARDI** • Rédacteurs : Commission Information Communication et associations. 430 exemplaires. Photos copyright Mairie St Blaise et associations. Recevoir la Feuille de Buis au format électronique, contact [m.stblaise@wanadoo.fr](mailto:m.stblaise@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture** : Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 16h à 19h.  
Tel. 04 76 65 65 00 Fax. 04 76 05 39 62 - [www.saintblaisedubuis.fr](http://www.saintblaisedubuis.fr) Facebook : stblaisedubuis2014